



Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Boulogne/mer  
Canton de Samer

## Commune d'Hesdigneul-les-Boulogne

Conseiller en exercice : 14  
Présents : 8  
Excusé(s)/Absent(s) : 2  
Procuration : 2  
Absents : 4  
Quorum : 8

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023 N°2023-06

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi trente mars, à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de M. Yves Hennequin, Maire, suite à la convocation en date du vingt-quatre mars deux mil vingt-trois, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux à l'exception de Messieurs David Seillier, Julien Caplier, Sébastien Poquet, Gilles Montador de Madame Valérie Feutry ayant donné procuration à M. Mario Boulet de Monsieur Bruno Debove ayant donné procuration à Madame Stéphanie Thellier

Madame Stéphanie Thellier est désignée secrétaire de séance.

#### **OBJET** : TARIF BUVETTE – BROCANTE DU LUNDI 1ER MAI 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2122-22, L 2122-18 et L 2131-2 ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant le règlement général sur la comptabilité publique et notamment l'article 18 ;

Vu l'inscription des crédits au Budget Primitif 2023 et suivants,

Vu la régie de recettes numéro 20403,

Considérant la nécessité de fixer un tarif de buvette dans le cadre de la manifestation « Brocante du 1er mai »,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs de la buvette comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

« TARIFS BUVETTE »	
RICARD	2 €
MUSCAT	
PETILLANT	
BIERE	3 €
WHISKY	3 €

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-062-216204461-20230330-2023\_06-DE

WHISKY COCA	3,50 €
PICON BIÈRE	3,50 €
VIN ROUGE VIN ROSÉ	1 €
BOUTEILLE DE VIN	6,00 €
ORANGINA COCA OASIS PERRIER	1,50 €
BOUTEILLE D'EAU 1,5 L	0,50 €
CAFÉ	1,00 €

Ont signé les membres présents.

Fait en Conseil Municipal, le jour, mois et an ci-dessus.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE  
Transmise à la Sous-Préfecture le... 03 AVR. 2023  
Publiée ou Notifiée le... 03 AVR. 2023  
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Maire,

Pour Extrait Conforme,  
Le Maire



Yves Hennequin



REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2023

Application agréée E-legalite.com